



Rapport

du

Département de l'instruction publique
et des affaires culturelles

Exercice 2001

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES

2001 EN BREF

Eduquer, c'est transformer un petit d'homme (...) en être humain civilisé. Cela suppose qu'on lui transmette, dans la mesure du possible, ce que l'humanité a fait de meilleur ou de plus utile, ou qu'elle juge être tel: certains savoirs et savoir-faire (à commencer par la parole), certaines règles, certaines valeurs, certains idéaux, enfin, l'accès à certaines œuvres et la capacité d'en jouir. C'est reconnaître qu'il n'y a pas de transmission héréditaire des caractères acquis, et que l'humanité, en chacun, est aussi une acquisition: on naît homme, ou femme, on devient humain. C'est reconnaître que la liberté n'est pas donnée d'abord, qu'elle ne va pas sans raison ni la raison sans apprentissage: on ne naît pas libre, on le devient. Cela ne va pas sans amour, dans la famille, mais pas non plus sans contraintes. Et encore moins à l'école, sans travail, sans effort, sans discipline. (...) L'éducation n'est pas au service des enfants, comme on le dit toujours, mais au service des adultes qu'ils veulent et doivent devenir.

André Comte-Sponville
(*Dictionnaire philosophique*, Paris, PUF, 2001)

Nouvelles technologies de l'information et de la communication, structures d'accueil de la petite enfance, école enfantine, ouverture du Laténium, publication des résultats de l'enquête PISA 2000, réorganisation du DIPAC: l'année écoulée a été ponctuée de moments forts pour l'instruction publique neuchâteloise. Au premier abord, tous ces événements semblent avoir peu de liens entre eux.

En effet, on perçoit aisément ce qui sépare la civilisation de La Tène de la société de l'information, cette distance technologique qui incite certains esprits utilitaristes à s'interroger, parfois, sur le bien-fondé de l'étude de l'histoire, des arts, des lettres et des idées. A quoi cela peut-il encore servir ?

A y regarder de plus près, ces éléments forment un tout cohérent. Toutes les disciplines ont bel et bien leur place dans l'éducation, car elles servent cette finalité qu'évoque André Comte-Sponville. Elles appartiennent à ce savoir qui rattache l'individu à l'humanité, qui l'enracine dans les générations passées. L'éducation se nourrit de l'expérience humaine, de ses réussites, de ses échecs et de ses drames. C'est ainsi et seulement ainsi qu'elle prépare l'enfant à sa vie d'adulte, qu'elle lui donne des repères, qu'elle lui permet de se construire, de se forger un esprit critique. Une école qui aurait le présent comme seule référence, qui se limiterait à quelques disciplines dans l'air du temps, ne répondrait pas à sa mission d'éducation.

Les nouvelles technologies ne sont qu'un instrument pour gérer l'information, pour mieux trier des données, en croissance exponentielle. Mais comment gérer l'information sans une solide culture générale? Comment gérer l'information sans maîtriser les bases élémentaires de la lecture?

L'éducation d'aujourd'hui nous fait penser au Laténium. Beaucoup se sont félicités de ses prouesses techniques. Certes, mais n'oublions pas que les jeux de lumière et l'informatique sont avant tout au service de l'histoire, comme l'éducation est "au service des adultes que les enfants veulent et doivent devenir".

Secrétariat général

Depuis le 1^{er} novembre 2001, le Secrétariat général est séparé du Service des affaires culturelles. Il constitue désormais l'état-major du chef du département et assume, à ce titre, les tâches de coordination interne au DIPAC et interdépartementale, au sein de l'administration cantonale. Dans le cadre de cette réorganisation, le Service des sports et l'Office des bourses ont été transférés au Service de la jeunesse. Le Secrétariat général poursuit, comme par le passé, la coordination interne au département, sur le plan financier et en matière de politique du personnel.

Par ailleurs, le Secrétariat général a repris au Service de l'enseignement obligatoire le suivi des travaux de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et des affaires internationales.

Les comptes 2001 de la caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de recettes de quelque 346.000 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés maternité se sont élevées à plus de 4.400.000 francs.

Les subventions cantonales 2001 pour des constructions scolaires et sportives communales et intercommunales se montent à 10.576.312 francs.

Enseignement et formation

Enseignement obligatoire

A la rentrée scolaire d'août 2001, on dénombrait 121 classes enfantines (119 en 2000) reconnues sur le plan cantonal. Dans l'enseignement primaire, le nombre d'élèves a diminué entre 2000-2001 (10'350) et 2001-2002 (10'190). Le nombre de classes est passé de 576 à 572, entre 2000-2001 et 2001-2002.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire reste pléthorique. En revanche, il est équilibré pour les instituteurs/trices.

Dès la rentrée d'août 2001, tous les élèves de 7^e année, sections de maturités, suivent l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité, qui comprend 60% d'éléments culturels et 40% d'éléments linguistiques. Cette innovation, qui suscite un vif intérêt en Suisse romande, achève la réforme de la section de maturités. En outre, de nouveaux moyens pédagogiques ont été introduits dans les écoles neuchâteloises, notamment en mathématiques, pour la 5^e année primaire, et en allemand, au degré 8, avec la méthode d'allemand "*Auf Deutsch*".

Concernant les sections moderne et préprofessionnelle, la commission "*Structures de l'enseignement secondaire 1*" a établi un 2^e projet qui a fait l'objet d'une nouvelle consultation. Une majorité des personnes consultées s'est déclarée favorable au projet qui a reçu récemment l'aval du Conseil d'Etat. Les grandes lignes de la nouvelle évaluation ont été posées en juin 2001 pour doter l'enseignement secondaire 1 de méthodes plus fiables, adaptées au renouvellement des moyens d'enseignement et assurer une meilleure cohérence sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Ce dossier a été transmis au chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles.

Depuis août 2001, une équipe de 11 personnes travaille à la mise en forme du Plan d'Etude Neuchâtelois SEcondaire (PENSE) qui doit être finalisé en juin 2003. Ces travaux sont menés en étroite coordination avec l'élaboration du Plan d'Etudes Cadre ROmand (PECARO) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP). Le PENSE dotera l'enseignement secondaire 1 d'objectifs d'apprentissages clairs pour les enseignants, les élèves, leurs parents et l'institution. En outre, il définira avec précision l'objet de l'évaluation.

Formation des enseignants, enseignement secondaire 2 et informatique scolaire

La formation des enseignants a franchi, le 1^{er} janvier 2001, une étape décisive, avec la création de l'Institut Pédagogique Neuchâtelois (IPN), qui regroupe désormais l'Ecole normale, le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, le Centre de perfectionnement du corps enseignant et l'Office de documentation et de ressources pédagogiques. Le canton de Neuchâtel a ainsi pu entrer dans la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE), officiellement ouverte depuis le 1^{er} août 2001. Les premières volées d'étudiants y ont débuté des formations sanctionnées dans les domaines "préscolaire – primaire", "secondaire 1 et 2" et "enseignement spécialisé".

Les lycées Blaise-Cendrars, à La Chaux-de-Fonds, Denis-de-Rougemont, à Neuchâtel et à Fleurier, Jean-Piaget, à Neuchâtel, ont été officiellement reconnus par la CDIP et le Conseil fédéral, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle maturité gymnasiale.

Depuis la rentrée 2001-2002, les lycées Denis-de-Rougemont et Blaise-Cendrars offrent un titre de maturité bilingue français-anglais à des élèves motivés, ayant de bonnes connaissances de cette langue, mais non anglophones. Par ailleurs, les offres de maturité bilingue français-allemand et français-italien (Lycée Jean-Piaget) sont maintenues.

Le 6 février 2001, le Grand Conseil neuchâtelois a approuvé un crédit d'impulsion de 11,9 millions de francs, en faveur de l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans les écoles neuchâteloises. Sur la base d'un projet pédagogique cohérent, l'Ecole neuchâteloise pourra ainsi suivre l'évolution rapide de la société de l'information. Le crédit d'impulsion permettra, d'ici à 2004, de fournir aux écoles cantonales et communales la connexion des bâtiments scolaires, le matériel informatique et une formation du corps enseignant. Afin d'assurer le déploiement d'ensemble du projet, une "Entité de l'informatique scolaire" a été mise en place en août 2001.

Formation professionnelle

En 2001, le Grand Conseil a adopté le concordat instituant le contrôle parlementaire sur les conventions intercantionales et les traités des cantons avec l'étranger et a ratifié le concordat intercantonal créant la Haute école spécialisée des domaines de la santé et du social (HES-S2).

La création de la Haute école spécialisée des domaines santé-social permet au Conseil d'Etat de réorganiser les formations dans les domaines de la santé et du social en créant un établissement cantonal, situé à La Chaux-de-Fonds, pour les formations du secondaire II (gestionnaire en économie familiale, aide familiale, assistante en soins, aide soignante et aide en gériatrie) et du tertiaire non-HES (éducatrice de la petite enfance). La formation des infirmières, devenue HES, sera rattachée à la Haute école neuchâteloise et située à Neuchâtel.

Par ailleurs, les gouvernements des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel ont décidé de créer un seul établissement HES regroupant toutes les écoles dispensant des formations de ce niveau sur leur territoire. Cette décision se traduira notamment par la fusion des Ecoles d'ingénieurs du Locle et de St-Imier. Cette intégration devrait être achevée au plus tard en 2004.

La Haute Ecole Neuchâteloise compte 625 étudiants à la rentrée 2001/2002.

A la rentrée scolaire 2001/2002, le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) compte 1627 élèves à temps partiel (1681 en 2000) et 964 élèves à plein temps (892 en 2000). 667 jeunes gens (652 en 2000) suivent les cours du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB). L'effectif du Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) atteint 931 élèves à temps partiel (821 en 2000) et 1025 élèves à plein temps (1262 en 2000).

Le Centre neuchâtelois de formation aux professions de la santé (CESANE) compte 130 élèves (121 en 2000). L'Ecole romande d'aides familiales et d'aides familiaux (ERAF) forme 68 élèves (47 en 2000). L'Ecole neuchâteloise de puéricultrices-éducatrices (ENPE) compte 48 élèves (47 en 2000).

Au total, 2576 apprentis sont sous contrat dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (2689 en 2000).

Université

La Conférence universitaire suisse (CUS) et la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) ont poursuivi, durant l'année 2001, le débat consacré aux hautes écoles (écoles polytechniques, universités cantonales et hautes écoles spécialisées) dans la perspective d'une révision de la Constitution fédérale qui ferait de ce secteur d'enseignement un domaine commun à la Confédération et aux cantons. Le débat a également porté sur l'adhésion aux principes de Bologne qui supposent une transformation de nos filières d'études universitaires dans le sens de l'introduction d'un diplôme intermédiaire (Bachelor) après trois ans et d'un diplôme final (Master) après un ou deux ans d'études supplémentaires. Un tel système aura l'avantage d'accroître la mobilité entre les universités.

Le groupe chargé d'étudier le renforcement de la direction de l'Université a livré son rapport en date du 12 mars 2001. Il en est résulté l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'Université que le Conseil d'Etat a mis en consultation en septembre 2001. Le bilan de cette consultation est largement positif.

La nouvelle clé de répartition des subventions de base confirme l'importance de la recherche au sein de notre Université. Ce secteur d'activité vaut en effet la moitié du montant actuel des subventions de base (18 mio) alors que cette part n'est que d'un tiers dans la plupart des universités suisses.

L'année universitaire 2000-2001 aura été marquée par l'attribution, au terme d'une longue compétition interuniversitaire conduite par le Fonds national de la recherche scientifique, d'un "Pôle de recherche national (PRN)" à l'Université de Neuchâtel. Le projet issu de la faculté des sciences et intitulé "Plant Survival in Natural and Agricultural Ecosystems" a en effet traversé toutes les phases de sélection. Le PRN a été inauguré officiellement le 5 avril 2001. A ce succès s'ajoute l'octroi d'un crédit de neuf millions de francs, pour la période 2001-2003, par l'Office fédéral de l'éducation et de la science, aux Universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour renforcer le réseau Benefri. La Confédération a également décidé de soutenir la création d'un Laboratoire européen associé en microtechnique, avec l'Université de Franche-Comté, le Centre suisse d'électronique et de microtechnique SA et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. En fin d'année, des contacts ont été établis avec le canton de Vaud et l'Université de Lausanne pour accroître la coopération entre les deux hautes écoles.

En date du 5 mai 2001, le complexe des bâtiments Unimail, consacré à la faculté des sciences, a été officiellement inauguré. Ainsi s'est achevée une longue période de construction qui a débouché sur une réussite architecturale et fonctionnelle. Cette réalisation assure l'avenir de notre faculté des sciences et renforce l'image de notre Université.

Sur le plan interne, le rectorat a réorganisé certains secteurs de l'administration. La mise en place d'une direction administrative renforcée permet par ailleurs de préparer l'introduction de la comptabilité analytique, en 2003. Il faut enfin relever l'ouverture officielle d'un "bureau de l'égalité des chances" destiné à la mise en application du programme fédéral consacré à l'égalité des chances et à la promotion de la femme dans le monde universitaire. Il est ainsi prévu d'ouvrir une crèche universitaire, dès janvier 2002, dans des locaux loués situés en Ville de Neuchâtel.

L'effectif des étudiants de l'Université, pour l'année universitaire 2000-2001, était de 3142 (3249 pour 1999-2000), dont 1585 étudiantes (1632 pour 1999-2000).

Services périscolaires – Politique de santé et d'appui à la jeunesse – Office des bourses

L'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) participe, en qualité de service pilote du DIPAC, au projet GESPA (Gestion des prestations de l'administration). Un important travail de fond a permis d'établir un catalogue détaillé des prestations, de fixer des critères de qualité et d'introduire une comptabilité analytique. En neuf ans, les prestations de l'OCOSP ont augmenté de 28%, entre 1991-1992 (3412) et 2000-2001 (4384).

Le Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA) a dressé un bilan intermédiaire qui montre que ses prestations répondent aux attentes: les demandes proviennent des administrations cantonales et communales (60%), des personnes privées (21%) et des entreprises (19%).

L'Office médico-pédagogique (OMP) a enregistré une nouvelle augmentation du nombre de signalements (hausse de 104.5% depuis 1992) qui concerne principalement les enfants âgés de plus de 13 ans, même si les enfants âgés entre 7 ans et 12 ans restent les plus nombreux. En mai 2001, une convention relative à la pédopsychiatrie de liaison a été signée avec les hôpitaux des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Elle permet de maintenir l'attractivité de l'office, en qualité de lieu de formation pour les médecins-assistants et de répondre aux nécessités des équipes de pédiatrie soutenues par l'OMP pour les problèmes de nature psychique.

La loi sur les structures d'accueil de la petite enfance a été adoptée par le Grand Conseil, le 6 février 2001, puis par le peuple neuchâtelois le 10 juin 2001. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2002 et favorisera le développement de places d'accueil de qualité. Chargé d'en assurer l'application, l'Office de la petite enfance a été créé le 1er novembre 2001. Il conseille les communes et participe notamment au financement des salaires du personnel d'encadrement éducatif, à hauteur de 20% environ.

Après une année et demi de travaux intensifs, la Commission faîtière, mandatée en octobre 1999 pour proposer au Conseil d'Etat une nouvelle politique de santé et d'appui à la jeunesse, a rendu l'essentiel de ses travaux. La Politique de Santé et d'Appui à la Jeunesse (PSAJ) regroupe en un tout cohérent une rénovation de la médecine scolaire et les mesures d'appui aux jeunes en difficulté. Elle sera mise en œuvre grâce à la création de sept antennes régionales. Le Conseil d'Etat se prononcera sur les propositions de la Commission faîtière, dans le cadre de son programme de législature 2003-2005.

Le 23 janvier 2001, les députés ont favorablement accueilli le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la mise en place de mesures de lutte contre la délinquance juvénile et la violence à l'école. Dans la foulée de cette décision, le Service de la jeunesse a été chargé de mettre en œuvre la mesure N°1 portant sur une campagne de responsabilisation des familles. Malheureusement, faute de ressources humaines, ce projet a dû être reporté en 2002.

Dans le domaine des bourses, la cantonalisation des bourses et des prêts est entrée en vigueur en août 2001. Cette mesure était prévue dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Depuis la rentrée scolaire 2001, l'office assure le traitement de la totalité des demandes d'aides financières émanant de personnes en formation. Il en est résulté une accélération de la procédure de traitement. A l'image de l'exercice précédent, l'amélioration de la situation financière des familles neuchâteloises explique la faible augmentation du nombre de bénéficiaires de bourses qui s'élève à 4% en 2000 contre 7% en 1999.

Culture

Les ateliers de Paris et de Berlin ont été occupés chacun par deux artistes neuchâtelois en 2001. En outre, depuis le 1^{er} juillet 2001, les cantons romands louent en commun un appartement-atelier à Barcelone, qui est occupé par une artiste neuchâteloise depuis le 1^{er} janvier 2002.

L'expérience de promotion culturelle menée dans les écoles en 2001 n'a pas atteint les résultats prévus. Elle fera l'objet d'une nouvelle réflexion pour sensibiliser davantage les élèves et les enseignants à la culture.

La CIIP a adopté la convention sur la Haute Ecole de Théâtre de la Suisse romande (HETSR), le 31 mai 2001 et en a attribué le siège à la ville de Lausanne, le 27 septembre 2001. Le Grand Conseil sera saisi du dossier en 2002. En outre, le 27 septembre 2001, les cantons partenaires à la Haute Ecole de Musique lémanique ont accepté d'intégrer Neuchâtel et Fribourg, suite à leur retrait du projet de constituer, avec Berne, une Haute Ecole de Musique du Mittelland.

Le 5 février 2001, le Grand Conseil a adopté un décret portant octroi d'un crédit de 3.320.000 francs destiné à l'organisation de la journée cantonale, à la promotion des régions et du tourisme, lors de l'Expo.02. Dans la foulée, le Conseil d'Etat a créé un groupe de pilotage chargé de suivre la réalisation du Pavillon du canton de Neuchâtel, sur l'esplanade Léopold-Robert, à Neuchâtel. La journée cantonale ARAINE organisée par les cantons d'Appenzell et de Neuchâtel se déroulera les 25 et 26 mai 2002 sur l'Arteplage de Neuchâtel.

Le Service de la protection des monuments et des sites a préparé le recensement de la maison rurale du canton de Neuchâtel, dont la réalisation débutera en 2002. Il a mené des investigations archéologiques et des relevés dans plusieurs bâtiments. D'autres études ont également été effectuées dans le cadre de la préparation des salles consacrées à l'époque gallo-romaine et au

Moyen-Age du Laténium. En outre, plusieurs bâtiments ont été mis sous protection ou à l'inventaire. Le service suit en particulier les travaux réalisés sur les immeubles ou les objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention.

Le 7 septembre 2001, la Laténium était inauguré en présence de nombreuses personnalités suisses et neuchâteloises. Le musée et le bâtiment qui l'abrite ont été unanimement salués par toute la presse nationale. Quelque 12.000 visiteurs ont profité des journées portes ouvertes pour découvrir ce haut-lieu de l'archéologie suisse. Le musée a enregistré 44.200 entrées depuis son ouverture jusqu'à fin 2001 et organisé plus de 200 visites guidées.

Lancées en 1964, les fouilles de l'autoroute A5 ont été achevées en 2001 sur le terrain. Mais les travaux d'exploitation des données recueillies se poursuivent. Ils aboutiront à la publication de rapports scientifiques. Pour la troisième fois, une campagne de fouille s'est déroulée sur le site de Marin-Les Piécettes, proche de La Tène. Une série de sondage a été menée sur le premier tronçon de la H20 (La Chaux-de-Fonds – Le Locle) sur le tracé de la H10, au lieu-dit Corcelles – La Chapelle.

Le système de gestion électronique des données a été installé au Service des archives de l'Etat, le 16 août 2001. Il permettra de mettre en valeur les richesses documentaires du service et d'en faciliter l'accès via Internet. Quelque 4.120 documents ont été enregistrés dans la base de données. La réorganisation et le classement de la bibliothèque se sont poursuivis en 2001. A la fin de l'année, l'admission de la bibliothèque au sein du Réseau Romand (RERO) a été demandée. Enfin, le Conseil d'Etat a promulgué, le 23 mai 2001, un arrêté sur le versement des documents de l'administration au service des archives de l'Etat.

Sport

La réorganisation du mouvement Jeunesse et Sport sous la dénomination J+S 2000 s'est poursuivie en 2001. Des branches sportives pilotes (football-canoë-excursions et trekking et les sports de neige) ont été introduites dès décembre 2000. Les autres sports ainsi que les activités scolaires seront concernés dès l'année prochaine. Par ailleurs, les travaux de préparation de la Banque nationale de données Jeunesse et Sport (BNDJS) vont de l'avant, dans le but d'améliorer la collaboration entre tous les cantons.

En 2001, la société du Sport-Toto a versé au canton la somme de 1.100.808 francs (1.074.896 francs en 2000), calculée selon les enjeux et la population. Un montant de quelque 458.000 francs (505.200 francs en 2000) a été attribué aux diverses associations sportives neuchâteloises. Par ailleurs, les constructions, aménagements d'installations sportives non affectées à l'usage scolaire, ainsi que les acquisitions de matériel de sport ont été subventionnées à hauteur de 387.155 francs (113.693 pour 2000).

Durant la saison s'étendant du 1er octobre 2000 au 30 septembre 2001, 61.103 nuitées ont été enregistrées dans les bâtiments mis à disposition pour les camps d'hiver et d'été, en Valais (57.238 nuitées pour la saison précédente).

L'action "Sport pour Tous", en Valais, rencontre toujours un vif succès. Durant la saison 2000/2001 le pourcentage des nuitées dans les camps s'élève à 25,8% (7,3% en 1986 et 23,5% en 1999/2000). L'action "Midi Tonus" a été reconduite pour la douzième fois, en collaboration avec la Ville de Neuchâtel.

10. SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES

10.1. Généralités

Commission cantonale des biens culturels

La commission cantonale des biens culturels a siégé en séance plénière à deux reprises en 2001.

Personnel

Etat au 31 décembre 2001: 8 personnes pour 6,6 postes selon la répartition suivante:

- 1 chef de service
- 1 architecte 60%
- 1 technicien
- 2 historiennes des monuments 90% et 80%
- 1 archéologue médiéviste 60%
- 1 technicien en archéologie 90%
- 1 bibliothécaire 10%
- 1 collaboratrice administrative 70%

Personnel temporaire

Un archéologue, M. Didier Oberli, a été engagé à temps partiel pour l'élaboration de la documentation nécessaire à la construction de la maquette de la villa romaine de Colombier exposée au Laténium.

10.2. Connaissance

Recensement des bâtiments

L'année 2001 a été consacrée à la préparation du recensement de la maison rurale du canton de Neuchâtel dont la réalisation commencera au début de l'année 2002.

Recherches historiques, archéologiques et architecturales, inventaires

Des investigations archéologiques et des relevés ont été effectués par le service dans différents bâtiments, en collaboration avec le dendrochronologue du service et musée cantonal d'archéologie et des restaurateurs d'art. D'autres études ont été menées dans le cadre de la préparation des salles consacrées à l'époque gallo-romaine et au Moyen-Age du Laténium. Les chantiers et études les plus importants menés en 2001 sont les suivants:

Boudry: Louis-Favre 64: analyse archéologique d'une maison d'origine médiévale; **Colombier:** études des phases de construction du château; **Le Landeron:** réalisation de reconstitutions graphiques du bourg et de la maison de Vaumarcus; Ville 19: analyse archéologique d'une maison médiévale; **Neuchâtel:** études pour une maquette du château, de la collégiale et du donjon au 15^e s.; Château 9 et Fleury 6: analyse archéologique d'un groupe de bâtiments; **Môtiers:** reconstitution des étapes de construction du prieuré et du château; **Peseux:** rue de la Chapelle: étude d'un

bâtiment promis à la démolition; **Saint-Blaise**: Cheval-Blanc: analyse archéologique de l'édifice; **Valangin et Le Landeron**: relevés des deux villes et rapport final du projet du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS).

10.3. Protection

Arrêtés de mise sous protection

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés de mise sous protection ou à l'inventaire pour les objets suivants:

Cernier: fontaines des fiches F9, F10 et F12 du recensement architectural cantonal; **La Chaux-de-Fonds**: Helvétie 1; **Neuchâtel**: avenue DuPeyrou 7 (ancienne galerie Léopold Robert), Hôtel-de-Ville 4 (Maison du Concert), Bassin 14.

Permis de construire et plans d'aménagement

Les dossiers de permis de construire soumis au service concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire et ceux situés en zone d'ancienne localité.

Le nombre des dossiers soumis ces quatre dernières années se présente comme suit:

1998	1999	2000	2001
291	258	178	220

Le service a également formulé des préavis à la demande du service de l'aménagement du territoire pour plusieurs projets de transformation de bâtiments ruraux anciens. Il est en outre associé à la commission spéciale du Bourg du Landeron, ainsi qu'au service technique de la ville de Boudry pour les mesures d'aide à la restauration des bâtiments anciens de la commune.

10.4. Conservation

Chantiers

Les travaux réalisés sur des immeubles ou des objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention, ont été suivis à des degrés divers par le service et parfois précédés d'investigations historiques, archéologiques ou picturales.

Le service a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques, notamment pour l'utilisation des mortiers de chaux, le traitement des maçonneries et de la pierre de taille.

Subventions cantonales et fédérales

En 2001, 24 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total 670.654 francs et 34 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant total de 1.181.257 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles. Les subventions cantonales versées en 2001 se sont élevées à 773.596 francs et les subventions fédérales à 1.222.574 francs.

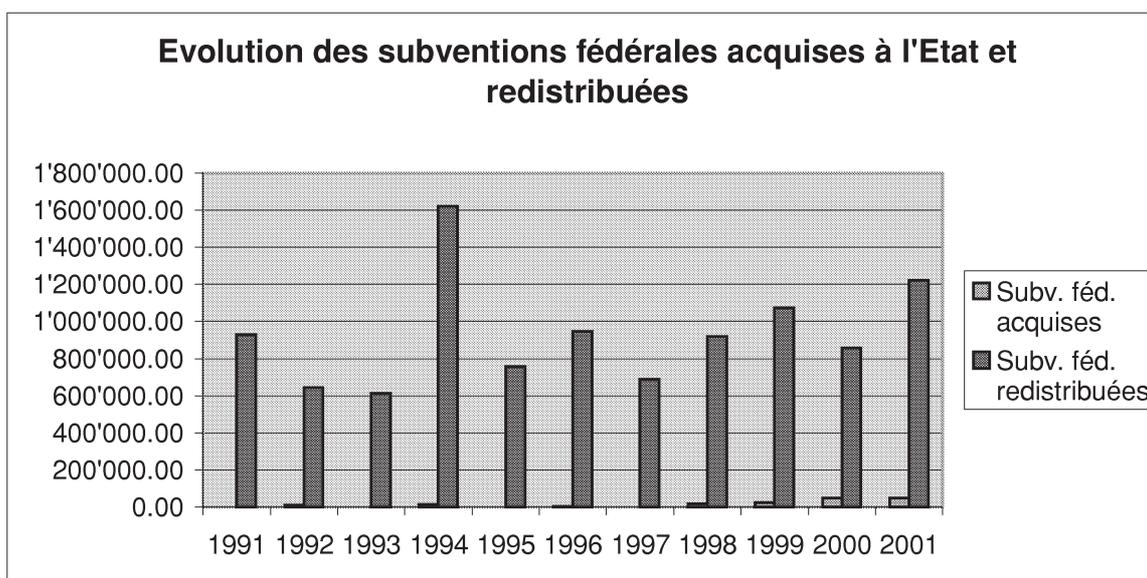
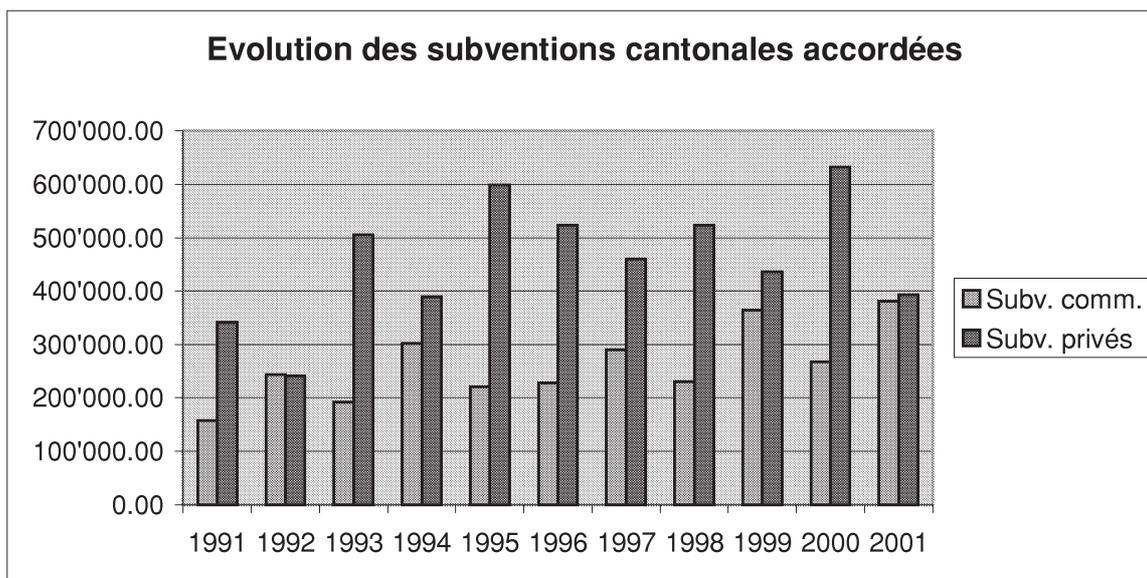
Le déroulement des chantiers les plus importants sur plusieurs années et l'échelonnement des paiements des subventions définitives permettent de planifier les engagements financiers dans la limite des crédits budgétaires. Néanmoins, au 31 décembre 2001, le montant des subventions cantonales à honorer s'élevait à 2'054'751 francs, soit plus de deux ans du budget actuel.

La liste des objets concernés par des arrêtés en 2001 est la suivante:

Auvernier: établissement du recensement architectural des puits et fontaines, Clos 2-4; **Boudry:** statue de la Justice; Louis-Favre 25 et 27, Louis-Favre 58, Louis-Favre 14, Louis-Favre 8, Louis-Favre 70, Louis-Favre 49, Louis-Favre 65-67, Musée de l'Areuse, Vermondins 16, Collège 7; **Boveresse:** ancien séchoir à absinthe; **Cressier:** Gustave-Jeanerret 16, statue de la Vierge à l'Enfant de l'église catholique, Ruedebins 2; **Engollon:** le temple; **Hauterive:** Chasse-Peine 8; **La Brévine:** le temple; **La Chaux-de-Fonds:** Pouillerel 12, Paix 41, Serre 22, Neuve 8, Neuve 6, Alexis-Marie-Piaget 29-31, pavillon de musique du parc des Crêtets, Parc 31bis, temple Saint-Jean, Promenade 8-10; **La Chaux-du-Milieu:** ferme du Grand-Cachot-de-Vent; **La Sagne:** le temple; **Le Landeron:** participation cantonale à la réalisation d'un livre sur Le Landeron, Ville 20-22; **Les Brenets:** le temple; **Môtiers:** Grand-Rue 14, Hôtel des Six-Communes; **Neuchâtel:** Moulins 3, "Le Cardinal" Seyon 9, Evole 63, Hôtel-de-Ville 4, fontaine de la Justice, appui à la publication du guide de l'architecture du 20^e siècle en ville de Neuchâtel, Bassin 14, Gare 24; **Saint-Blaise:** "Le Cheval-Blanc" Grand-Rue 18, mise à jour du recensement architectural; **Travers:** Vieux pont de pierre sur l'Areuse; **objets d'intérêt général:** participation cantonale au fonctionnement du Centre NIKE à Berne.

Le service est également sollicité dans le domaine de la protection des biens culturels en cas de conflit ou de catastrophe et suit à ce titre plusieurs dossiers cantonaux. Il a ainsi participé à la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection civile pour l'inventaire de ses archives photographiques, pour l'établissement de l'inventaire des collections du Château et musée de Valangin, pour la documentation photographique et les relevés du bourg de Valangin, pour le microfilmage des archives de la ville de Neuchâtel et pour le catalogue des collections du Musée d'archéologie.

Subventions accordées en 2001 par le service de la protection des monuments et des sites					
Subventions cantonales aux communes	Subventions cantonales aux privés	Total	Subventions fédérales acquises à l'Etat	Subventions fédérales redistribuées	Total
381'123.00	392'473.00	773'596.00	46'531.00	1'221'754.00	1'268'285.00
49,27%	50,73%	100%	3,67%	96,33%	100%



10.5. Informations

Journées européennes du patrimoine

La huitième édition des Journées européennes du patrimoine s'est déroulée les 8 et 9 septembre 2001. Les visites se sont déroulées au Minaret de Serrières et à l'ancienne abbaye de Fontaine-André. Environ 3.000 personnes y ont participé.

Relations avec l'extérieur

Le chef de service a été mandaté par l'Office fédéral de la culture pour suivre en tant qu'expert les restaurations de plusieurs bâtiments, dont les châteaux de Delémont et de Miécourt JU, et l'église

St-Jean à Grandson VD. Il a en outre siégé à la Commission fédérale des monuments historiques ainsi qu'à la commission scientifique de l'Expert-Center pour la conservation du patrimoine bâti, au comité de la section suisse de l'Icomos et à celui du Groupe suisse de travail pour l'archéologie médiévale (SAM).

Le conservateur ou des collaborateurs du service, M^{mes} Florence Hippenmeyer, Nicole Froidevaux et Claire Piguët et MM. Patrick Jaggi, Bernard Boschung et Christian de Reynier, ont pris part, individuellement ou collectivement, à la Communauté de travail de l'aménagement du territoire, à diverses réunions avec des responsables communaux de la protection des biens culturels en cas de conflit ou de catastrophe, au colloque "Architecture du 20^e siècle à Lausanne", aux groupes de travail pour les restaurations du Cénotaphe et de la collégiale de Neuchâtel, du Théâtre de La Chaux-de-Fonds et du Musée de l'Areuse à Boudry, pour la publication d'un livre historique sur Le Landeron, ainsi qu'à d'autres mis sur pied par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Association des conservateurs suisses de monuments historiques ou l'Association des conservateurs romands.

Ils ont encore effectué diverses conférences et visites commentées, consacrées notamment au Cénotaphe et à la collégiale de Neuchâtel, à l'ancien prieuré et à l'Hôtel des Six-Communes de Môtiers, à l'Eglise rouge à Neuchâtel, au Minaret et au vallon Suchard à Serrières, à l'*Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 (INSA)*, ainsi qu'au temple d'Engollon et au château de Colombier.

Publications

L'ouvrage *Le Landeron, Histoires d'une ville*, Hauterive, 2001, élaboré à l'initiative de la Fondation de l'Hôtel de Ville du Landeron, a nécessité la contribution de nombreux auteurs. Des collaborateurs du service ont rédigé les articles suivants: Jacques Bujard et Bernard Boschung: "*Urbanisme et fortifications*", pp. 29-42, "*La maison de Vaumarcus, une demeure exceptionnelle*", pp. 87-92, "*Les façades*", pp. 173-182, "*Derrière les façades*", pp. 219-227; Claire Piguët: "*Empreintes architecturales du XIXe siècle et du début du XXe siècle au Landeron*", pp. 250-261. D'autres chapitres sur les oeuvres d'art rédigés par M^{mes} Caroline Schuster Cordone et Brigitte Pradervand et M. Nicolas Schätti se sont inscrits dans le prolongement de mandats d'études pris en charge par le service dans le cadre des documentations de sécurité de la PBC.

On peut encore signaler les publications suivantes des collaborateurs du service:

Jacques Bujard: "*Les églises de Môtiers: premiers résultats des recherches archéologiques*", dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, Fribourg, 2001, pp. 7-16, Jacques Bujard et Michelle Joguïn: "*La céramique d'Umm el-Rasas/Kastron Mefaa et d'Umm al-Walid*" dans *La céramique byzantine et proto-islamique en Syrie-Jordanie* (IVe siècles apr. J.-C), Actes du colloque tenu à Amman les 3, 4 et 5 décembre 1994, Beyrouth, 2001, pp. 139-147. Jacques Bujard a également participé à la mise à jour de la brochure *Château de Neuchâtel et collégiale* de Jean Courvoisier, publiée par la Chancellerie d'Etat.

Claire Piguët: "*James-Edouard Colin*", "*James-Victor Colin*", "*Antoine Favre*", "*Jonas Favre*" et "*Joseph Humbert-Droz*", articles du *Dictionnaire historique de la Suisse*, à paraître. Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2001, Claire Piguët a également rédigé les textes neuchâtelois de la plaquette "Journées du patrimoine 01", Genève, 2001, et de la brochure publiée par la Franche-Comté, ainsi que des pages neuchâteloises du site Internet *Patrimoineromand.ch*.

Patrick Jaggi a en outre collaboré avec les services cantonaux romands chargés de la protection du patrimoine à la préparation de la publication de l'article de Roger Simond "*Crépis et maçonneries anciennes*" dans la revue *Bâtir*, nos 9-10, 2001.

Christian de Reynier a rédigé des notices de plusieurs sites et musées neuchâtelois pour le guide archéologique de la région des Trois-Lacs à paraître en 2002.

11. SERVICE ET MUSEE D'ARCHEOLOGIE

11.1. Naissance du Laténium

Dans les annales du service et musée d'archéologie (SMA), l'an 2001 revêt une importance exceptionnelle. Le 7 septembre, en effet, 22 ans après la motion déposée à ce propos auprès du Grand Conseil, fut inauguré officiellement à Hauterive (au lieu-dit Champréveyres) le Laténium, parc et musée d'archéologie de Neuchâtel.

Au pied du Jura, face au Plateau suisse et aux Alpes, à 2 km du célèbre site de La Tène qui donna son nom à la civilisation européenne du deuxième âge du Fer s'élève maintenant un bâtiment qui abrite à la fois la direction des fouilles cantonales, de grands espaces d'exposition (2500 m²), l'institut de préhistoire de l'Université, les dépôts où sont entreposées les découvertes archéologiques, les laboratoires où ces dernières sont étudiées en vue d'expositions et de publications. Synergie: tel est le principe qui a présidé à la création d'un ensemble abolissant, dans la mesure du possible, les barrières peu favorables au développement concerté des recherches sur le terrain, de leur étude et publication, de leur mise à la disposition du public et des savants, des enseignements y afférents.

Rappelons le rôle capital que joua la «Fondation La Tène», présidée par M. René Felber, dans la mise à disposition d'une importante partie du budget destiné à la muséographie, grâce aux dons de nombreux mécènes et sponsors.

Aboutissement de plusieurs années de travaux préparatoires, la cérémonie d'inauguration compta 1'700 invités venus de Suisse et de l'étranger. Se sont exprimés M^{me} Ruth Dreifuss, conseillère fédérale, cheffe du Département de l'Intérieur; Messieurs Thierry Béguin, conseiller d'Etat, chef du DIPAC; Laurent Chenu, au nom des architectes concepteurs du projet; Michel Etter, muséographe; René Felber, président de la «Fondation La Tène» dont deux autres «parrains» étaient présents, à savoir Yves Coppens et Jacques Piccard; Michel Egloff, chef du SMA. En création mondiale retentirent les accents mystérieux de «Mégalithe», œuvre du compositeur Jean-Luc Darbellay interprétée par le «Nouvel Ensemble Contemporain» de La Chaux-de-Fonds.

Dès le lendemain, 12'000 visiteurs se rendirent au Laténium à l'occasion des «portes ouvertes» coïncidant avec les journées du patrimoine. En fin d'année, le bilan s'avère réjouissant: 44'200 visiteurs sont venus découvrir les espaces d'exposition aménagés par l'entreprise «Museum Développement» et l'équipe des collaborateurs du SMA, sous l'égide de la Commission de construction que préside l'architecte cantonal Philippe Donner. Comptant cinq archéologues professionnels engagés à temps partiel, le service d'accueil a proposé plus de 200 visites commentées à des groupes aussi variés que Messieurs les ambassadeurs de Hongrie et d'Autriche; les participants au colloque «Petites disciplines» de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales; les secrétaires généraux des universités suisses; une délégation du Conseil des Etats; le professeur Lewis Binford (Université de Chicago), chantre de la «*new archaeology*»; 37 entreprises, 23 écoles, 6 communes...

Idéalement doté d'un débarcadère, d'un vaste parc à voitures et d'une cafétéria, aisément accessible grâce à la ligne 1 des transports publics (station «Musée d'archéologie»), le Laténium joue dès maintenant le rôle de lieu de rencontre et de formation auquel le peuple neuchâtelois l'a destiné.

11.2. Personnel

En septembre est entré en vigueur le nouvel organigramme du SMA. Demeurant chef du service cantonal d'archéologie, Michel Egloff porte désormais le titre de directeur du Laténium, fonction qu'il assume à mi-temps, le solde de son activité consistant dans l'enseignement de la préhistoire à l'Université.

Béat Arnold, archéologue cantonal adjoint dès 1985, est devenu dès cette même date archéologue cantonal.

Le second aide-concierge, Werner Krezdorn, a commencé son activité en novembre.

Dès le mois de juillet, Christine Rodeschini et Daniel Dall'Agnolo sont responsables de l'accueil des groupes, ainsi que des activités pédagogiques.

A la caisse du musée, Michel Christen, Nathalie Challandes et Cheewanon Promthong reçoivent les visiteurs.

11.3. Archéologie cantonale

Si les fouilles de l'autoroute A5, commencées en 1964, sont maintenant achevées sur le terrain, la mise en forme des données recueillies se poursuit: travail de titan qui se développera de manière soutenue jusqu'à l'achèvement des rapports scientifiques sans lesquels les recherches sur le terrain s'avèreraient inutiles.

Il arrive à l'archéologue d'être déménageur: des centaines de palettes de trouvailles sont enfin parvenues dans leur lieu de conditionnement définitif, occasion d'un catalogue en cours. Quant au classement des documents graphiques, il est d'ores et déjà opérationnel.

Pour la troisième fois, une campagne de fouille s'est déroulée sur le site de *Marin-Les Piécettes*, à quelques mètres de La Tène; ce site servit à nouveau de théâtre à l'école d'été où les étudiants en archéologie apprennent, sur le terrain, les bases pratiques de leur spécialité.

La fouille systématique de l'habitation de *Villiers - Au Tombet* (1^{er} âge du Fer) est maintenant achevée.

Des sondages ont été réalisés sur le premier tronçon de la *H20* (La Chaux-de-Fonds – Le Locle), grâce à un crédit octroyé par le Conseil d'Etat.

Une autre série de sondages s'est déroulée sur le tracé de la *H10*; au lieu-dit *Corcelles – La Chapelle* a été repérée une structure empierrée du 1^{er} âge du Fer, base probable d'un tumulus.

La réunion annuelle de la *Commission spéciale d'archéologie pour la construction de la route nationale 5* eut lieu le 14 juin.

Découverte jadis au Landeron, une épée de l'âge du Bronze a pu être acquise auprès de M. Léon Schneeberger (Peseux), qui a aimablement offert, de surcroît, un ensemble de tessons antiques provenant de la même localité.

11.4. Laboratoires

Dans le domaine de la conservation-restauration comme dans celui de la dendrochronologie, la priorité consista dans l'appui apporté à la réalisation du Laténium – tâches qui n'exclurent pas, toutefois, des activités dont la diversité s'accorde mal avec la routine:

- remontage de céramiques, consolidation d'objets métalliques attaqués par la corrosion, traitement de matériaux organiques gorgés d'eau, moulages;
- mensuration et datation des bois provenant de plus de dix sites du canton.

11.5. Relations extérieures

1. Si la « carte de visite » représentée par le Laténium attire désormais un nombre accru de visiteurs, il demeure essentiel de sortir de nos murs grâce, notamment, à la participation à des colloques et au prêt d'objets à des expositions. Mentionnons quelques prestations:

- inauguration du Fun'ambule, où figure désormais une vitrine signalant les découvertes archéologiques effectuées lors de la construction du funiculaire gare – Université (27 avril);

- participation à la manifestation universitaire « *Science et cité* » (contribution du laboratoire à la présentation de l'institut de chimie consacrée à la lyophilisation; 5 – 11 mai);
 - participation à la conférence de presse annonçant la construction de l'hôtel « *Palafitte* », voisin du Laténium (8 mai);
 - colloque de génie civil sur les constructions en zones humides (Bienne, 18 mai ; communication: « *L'archéologie du pilotis* »);
 - prêt d'une céramique romaine à l'exposition « *En vrac* » (Lausanne – Vidy, Musée romain, dès le 7 juin);
 - conférences de presse annonçant l'ouverture du Laténium (16 août et 6 septembre);
 - conférence sur le Laténium, dans le cadre du colloque « *Ptolémée* » (Paris, Cité des sciences, 6 novembre);
 - conférence à l'*Université du 3^e âge* (Morges, 23 novembre);
 - participation aux émissions « *Le fond de la corbeille* » (TSR, 20 octobre) et « *Ami-Amis* » (RSR1, 2 décembre);
 - la *Commission internationale de nomenclature sur l'industrie de l'os préhistorique* présidée par Denis Ramseyer, s'est tenue cette année à Paris (10 – 12 décembre) ;
 - prêts d'objets de nos collections à huit institutions de Suisse, France, Belgique.
2. « *Archéone* » (Cercle neuchâtelois d'archéologie) a mis sur pied neuf conférences et deux excursions.
3. Le nombre croissant d'étudiants en préhistoire est à signaler; cinq mémoires de licence ont été soutenus en 2001.

11.6. Publications

ARNOLD Béat

Reviews: FRY M. (2000) and OSSOWSKI W. (1999). *The International Journal of Nautical Archaeology*, 29/2, 2000, pp. 300-303.

Le chaland gallo-romain de Bevaix: aux sources de l'architecture navale celtique, une histoire de clous. In: FLUTSCH L. (éd.), *Vrac. L'archéologie en 83 trouvailles. Hommage collectif à Daniel Paunier*. Gollion, InFolio (Musée romain de Lausanne-Vidy, catalogue d'exposition), 2001, pp. 12-13.

Quelques réflexions à propos d'un projet d'archéologie expérimentale: la construction d'*Altaripa*, réplique d'un chaland gallo-romain découvert à Bevaix (NE). *Revue suisse d'art et d'archéologie* 58/1, 2001, pp. 41-46.

ARNOLD Béat et al.

Historic and conservation treatment of the ten Neolithic dug-out canoes from the Bercy site in Paris. In: REINPRECHT L. (éd.), *Reconstruction and conservation of historical wood* 99. Zvolene, Technická univerzita, 2000, pp. 183-187.

BÉGUIN Antoinette

Laténium, Parc et Musée d'archéologie de Neuchâtel à Hauterive-Champgréveyres. In: LE GOUVERNAIL, *Ancien bulletin des Unions chrétiennes de Saint-Blaise*, n° 8, 2001.

BESSE Marie

L'Europe continentale, la région Rhin-Rhône et l'habitat de Derrière-le-Château (Ain, France) ou la céramique commune du Campaniforme. *Genève, Département d'anthropologie et d'écologie de l'Université* (Thèse de doctorat, non publiée), 2001.

BOREL Virginie

Voyage dans le passé avec le regard du futur. Rencontre avec Michel Egloff. *Info UniCité, Le magazine de l'Université de Neuchâtel*, mai 2000, n° 5-6, pp. 4-7.

CHAIX Louis

Recension de: MOREL Ph. et MÜLLER W. (1997), Archéologie neuchâteloise, 23. *Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 84, 2001, pp. 279-280.

CHAUVIÈRE François-Xavier

La collection Chaplain des Musées du Mans: nouveaux éléments d'interprétation pour « la sépulture Sorde 1 » de Duruthy (Sorde l'Abbaye, Landes), *Paléo*, n° 13, 2001, pp. 89-110, 5 tabl., 2 graph., 18 fig.

CHAUVIÈRE François-Xavier et al.

L'industrie sur matières dures animales des Roches à Castelmoron (Lot-et-Garonne). Etude de la collection Vergain, *Bulletin de la Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 8, 2001/1, 2001, pp. 31-46, 9 fig., 5 tabl.

Modalités d'occupation au Paléolithique supérieur dans la grotte de Buraca Escura (Redinha Pombal, Portugal), *Revista Portuguesa de Arqueologia*, vol. 4, n°2, pp. 19-46, 11 fig., 5 tabl.

EGLOFF Michel

La peau des pots. Hommage au restaurateur inconnu. In: FLUTSCH L. (éd.), *Vrac. L'archéologie en 83 trouvailles. Hommage collectif à Daniel Paunier*. Gollion, InFolio (Musée romain de Lausanne-Vidy, catalogue d'exposition), 2001, pp. 52-53.

Le Musée cantonal d'archéologie en 2000. *Bibliothèques et Musées de la Ville de Neuchâtel*, 2001, pp. 228-233.

GASSMANN Patrick

Premiers résultats dendrochronologiques concernant l'exploitation du chêne sur le site littoral de La Draga. In: BOSCH i LLORET Angel et al. *El poblament lacustre neolític de la Draga. Excavacions de 1990 à 1998*. Monografies del CASC 2, Museu d'Arqueologia de Catalunya, Centre d'Arqueologia Subaquàtica de Catalunya, Girona, 2000, pp. 90-100.

Les pieux de fondation. Construction et modifications: les principales étapes. In: *Le Landeron, Histoire d'une ville*, Gilles Attinger, Hauterive, 2001, pp. 287-290.

HOFMANN ROGNON Pascale

Le Landeron archéologique. In: *Le Landeron, Histoire d'une ville*, Gilles Attinger, Hauterive, 2001, pp. 8-16.

HONEGGER Matthieu

Marin NE-Les Piécettes au Néolithique : une station littorale d'exception. *Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 84, 2001, pp. 29-42.

L'industrie lithique taillée du Néolithique moyen et final de Suisse. Paris, CNRS (Collection de Recherches Archéologiques, 24), 2001.

HUG Beat

Conservation-restauration d'objets en matière organique gorgés d'eau, provenant du site néolithique de La Draga. In: BOSCH i LLORET Angel et al. *El poblament lacustre neolític de la Draga*.

Excavations de 1990 à 1998. Monographies del CASC 2, Museu d'Arqueologia de Catalunya, Centre d'Arqueologia Subaquàtica de Catalunya, Girona, 2000, pp. 38-42.

LÉON LEURQUIN Jeannine

Comptes rendus de: CAMPEN I. et KURELLA M. (1998). Archéologie neuchâteloise, 22. LEUVREY J.-M. (1999). Archéologie neuchâteloise, 24. *L'Anthropologie*, 104/4, 2000, pp. 572-573.

RAMSEYER Denis

Les armes de chasse néolithiques des stations lacustres et palustres suisses. In: BELLIER C., CATTELAÏN P. et OTTE M. dir. La chasse dans la Préhistoire (actes du colloque international de Treignes, 3-7 octobre 1990). *Anthropologie et Préhistoire 111 (ERAUL 51-Artefacts 8)*, Bruxelles, 2001, pp. 130-142.

La Suisse. In COLES B. et OLIVER A. ed., The Heritage Management of Wetlands in Europe, Europae Archaeologiae Consilium and WARP, *Short Run Press, Exeter*, 2001, pp. 109-116.

Comité spécial: travail de l'os préhistorique. In: *Prehistoria 2000, revue de l'UISPP*, 1, éd. ABACO, Forli, 2001, pp. 203-206.

Objets méconnus. Fiches typologiques de l'industrie osseuse préhistorique, dir. D. Ramseyer, Cahier IX, éd. Société Préhistorique Française, Paris, 2001.

RAMSEYER Denis et STÖCKLI Léa

L'habitat de l'âge du Bronze final d'Ursy FR/En la Donchière. *ASSPA 84, Bâle*, 2001, pp. 158-170.

REINHARD Jacques

Du liber à l'objet. *Revue suisse d'art et d'archéologie* 58/1, 2001, pp. 57-60.

WOLF Claus

Compte rendu de CAMPEN I. et KURELLA M. (1998), Archéologie neuchâteloise, 22. *Nachrichtenblatt Arbeitskreis Unterwasserarchäologie*, 7, 2001, pp. 121-127.

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GENERAL.....	1
1.1.	Législation générale.....	7
1.2.	Personnel administratif du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles.....	8
1.3.	Bâtiments scolaires communaux.....	9
1.4.	Activités générales et sociales.....	10
1.5.	Contentieux.....	12
2.	CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC.....	13
3.	SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE.....	8
3.1.	Enseignement préscolaire.....	14
3.2.	Enseignement primaire.....	15
3.3.	Enseignement secondaire 1.....	17
3.4.	Législation.....	18
3.5.	Commissions consultatives.....	19
3.6.	Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes.....	20
	Classes enfantines.....	20
	Classes primaires.....	20
3.7.	Epreuves.....	21
4.	SERVICE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS, DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2 ET DE L'INFORMATIQUE SCOLAIRE.....	16
4.1.	Rapport du service.....	23
4.2.	Prestations de l'office de la recherche et de la statistique scolaire (ORESTE).....	25
4.3.	Institut pédagogique neuchâtelois.....	26
4.4.	Lycée Denis-de-Rougemont.....	31
4.5.	Lycée Blaise-Cendrars.....	32
4.6.	Lycée Jean-Piaget.....	33
4.7.	Université populaire neuchâteloise.....	34
5.	SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	35
5.1.	Rapport du service.....	35
5.2.	Législation.....	37
5.3.	Hautes écoles spécialisées.....	37
5.4.	Ecoles de la formation professionnelle, de la santé et du social.....	38
5.5.	Apprentissage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce.....	42
5.6.	Commissions consultatives.....	43
5.7.	Titres délivrés.....	46
5.8.	Cours de perfectionnement.....	47
5.9.	Ecole technique du soir.....	47
6.	SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.....	49
6.1.	Législation.....	50
6.2.	Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel sur l'année universitaire 2000 - 2001.....	51
6.3.	Subventions fédérales et participation financière des autres cantons.....	61
7.	SERVICE DE LA JEUNESSE.....	55
7.1.	Prestations de l'Office des bourses.....	62
7.2.	Prestations de l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.....	65
7.3.	Prestations de l'Office médico-pédagogique.....	73
7.4.	Coordination des prestations d'orthophonie.....	78
7.5.	Centre de psychomotricité.....	79
7.6.	Office de la petite enfance.....	80
7.7.	Politique de santé et d'appui à la jeunesse.....	81
7.8.	Violence juvénile.....	82
7.9.	Service des sports.....	83

8.	SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES.....	92
8.1.	Généralités.....	92
8.2.	Commission – Groupe de travail – Sous-commission.....	94
8.3.	Musique.....	95
8.4.	Théâtre et centres culturels.....	97
8.5.	Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques.....	98
8.6.	Arts.....	99
8.7.	Lettres.....	100
8.8.	Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal.....	101
8.9.	Actions et manifestations culturelles diverses.....	101
8.10.	Commission des arts plastiques.....	103
8.11.	Décoration artistique des bâtiments officiels.....	104
8.12.	Lecture et bibliothèques.....	104
8.13.	Bibliobus.....	105
8.14.	Cinéma.....	106
8.15.	Révision de la loi sur le cinéma.....	107
8.16.	Classement de films.....	107
8.17.	Institut neuchâtelois.....	107
8.18.	Commission Archives pour demain.....	107
8.19.	Evolution des charges nettes du Service des affaires culturelles.....	108
8.20.	Evolution des charges nettes du secteur "Affaires culturelles du DIPAC".....	109
8.21.	Répartition des charges du secteur "Affaires culturelles du DIPAC" – année 2001 (service des affaires culturelles, service de la protection des monuments et des sites, service et musée d'archéologie, service des archives de l'Etat et Conservatoire neuchâtelois).....	109
9.	CONSERVATOIRE NEUCHATELOIS.....	103
9.1.	Conservatoire de musique de Neuchâtel.....	111
9.2.	Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle.....	113
10.	SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES.....	116
10.1.	Généralités.....	116
10.2.	Connaissance.....	116
10.3.	Protection.....	117
10.4.	Conservation.....	117
10.5.	Informations.....	119
11.	SERVICE ET MUSEE D'ARCHEOLOGIE.....	121
11.1.	Naissance du Laténium.....	121
11.2.	Personnel.....	121
11.3.	Archéologie cantonale.....	122
11.4.	Laboratoires.....	122
11.5.	Relations extérieures.....	122
11.6.	Publications.....	123
12.	SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT.....	126
12.1.	Personnel.....	126
12.2.	Informatisation du service.....	126
12.3.	Travaux.....	126
12.4.	Dépôts.....	127
12.5.	Divers.....	127
13.	COLLABORATION INTERCANTONALE.....	121
13.1.	Conférence des chefs de département.....	128
	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH).....	128
	Conférence intercantonale des chefs de département de l'instruction publique que de la Suisse romande et du Tessin (CIIP-SR+Ti).....	128
13.2.	Conférences des chefs de service.....	129
	Généralités.....	129
	Activités.....	129
13.3.	Conférence des secrétaires généraux (CSg).....	130
13.4.	Conférences des délégués cantonaux aux affaires culturelles.....	130
13.5.	Conférences universitaires.....	130

14. TABLEAUX STATISTIQUES	125
14.1. Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2001 a)	132
14.3. Ecoles enfantines - Année scolaire 2001-2002	134
14.4. Ecoles primaires année scolaire 2001-2002	137
14.6. Statistiques relatives aux lycées.....	143
14.7. Préapprentissage et préformation - Année scolaire 2001-2002	144
14.8. Formations de base à plein temps - Année scolaire 2001-2002.....	145
14.9. Formations de base à temps partiel - Année scolaire 2001-2002.....	146
14.10. Cours préparatoires à la maturité professionnelle - Année scolaire 2001-2002	147
14.11. Maturités professionnelles - Année scolaire 2001-2002	148
14.12. Formations supérieures à plein temps - Année scolaire 2001-2002.....	150
14.13. Formations supérieures à temps partiel - Année scolaire 2001-2002.....	151
14.14. Haute école neuchâteloise - Année scolaire 2001-2002.....	152
14.15. Contrats en cours - Formations duales - Année 2001	153
14.16. Contrats en cours - Formations écoles - Année 2001.....	154
14.17. Examens de fin d'apprentissage	155
14.18. Université.....	156
14.19. Effectif du personnel enseignant des écoles cantonales au 31 décembre 2001	162
14.20. Bourses et prêts d'études et de formation.....	163
15. COMPTES	164
15.1. Ecoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2000	164
15.2. Ecoles enfantines, 2000	165
15.3. Ecoles primaires, 2000	166
15.4. Enseignement secondaire 1, comptes 2000	167
15.5. Ecoles secondaires 1, 2000.....	168
15.6. Enseignement secondaire 2, comptes 2000	169
15.7. Lycées cantonaux, 2000.....	170
15.8. Lycée communal, 2000.....	171
15.9. Formation professionnelle, comptes 2000	172
15.10. Résumé des charges de l'instruction publique et des affaires culturelles en 2000	174
15.11. Résumé comparatif des charges relatives à l'instruction publique et aux affaires culturelles en 2000	176
15.12. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'école enfantine en 2000	177
15.13. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2000	179
15.14. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2000	182
15.15. Tableau des subventions versées par l'Etat à la ville de Neuchâtel pour l'enseignement secondaire 2 en 2000	183
15.16. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour la formation professionnelle en 2000.....	184
15.17. Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel scolaire en 2001	185